

Mémoire pour la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards (printemps 2022)

Visant plus spécifiquement la population de caribous montagnards de la Gaspésie

Déposé par :

La MRC de La Haute-Gaspésie

Date :

2022-05-31

Rédaction :

Charles-Philippe Mimeault Laflamme ing. f.

1. Mise en contexte

L'aire de fréquentation du caribou montagnard de la Gaspésie est en majorité située sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie et la partie habitée de cette aire est exclusivement située dans cette même MRC. L'indice de vitalité économique de la MRC est parmi les plus faibles au pays et son économie actuelle et son potentiel de développement futur reposent en grande partie sur ses milieux et ressources naturelles. Le tourisme et la forêt sont des bases importantes de l'économie locale et la présence du caribou et les enjeux liés à son rétablissement influencent grandement leur maintien et leur développement à court et long terme. Notons la présence du Parc national de la Gaspésie pour qui le caribou est un produit d'appel important, la Réserve faunique Chic-Chocs, les rivières à saumon, l'industrie du ski hors-piste et le plein air en plein essor, l'industrie du quad et la motoneige en développement, l'industrie touristique qui a le vent dans les voiles, plusieurs usines de transformation du bois et plusieurs entreprises d'aménagement forestier.

Les élus locaux ont la ferme intention de continuer d'améliorer la situation socio-économique de la MRC et d'offrir une meilleure qualité de vie à la population. Il existe des solutions gagnant-gagnant et des compensations sont possibles quand ce n'est pas le cas, mais au net la population locale et le caribou doivent sortir gagnants de la mise en place des mesures de rétablissement.

Bien que certains enjeux en lien avec le rétablissement du caribou soient d'ordre national, la plupart sont locaux et les impacts directs des mesures de rétablissement seront ressentis en très grande majorité à l'échelle locale. Nous croyons que la protection et le rétablissement du caribou sont des responsabilités collectives et que tous les Québécois et les Canadiens doivent y participer. Si nous relevons ce défi collectivement, nous croyons qu'il existe des solutions qui permettront d'assurer à la fois le rétablissement du caribou et le développement local. Une industrie touristique, forestière et une population de caribou en santé sont tous essentielles au développement du plein potentiel socio-économique de la MRC.

2. Enjeux

2.1 Restauration d'un habitat de qualité pour le caribou

La littérature cible les changements dans la matrice forestière comme principale cause du déclin de l'espèce. Le rajeunissement et le morcellement des forêts combinés à l'implantation d'infrastructure créent des conditions défavorables au caribou et inversement favorables à ses prédateurs et aux proies alternatives. Pour rétablir et maintenir une population viable à long terme, il faut d'abord réduire l'abondance des forêts jeunes et propices aux prédateurs et ensuite viser une réduction du taux de perturbation de l'habitat en créant ou en maintenant de grands massifs de forêts peu perturbées. Les enjeux en lien avec l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

- Réduction de la quantité, la qualité et augmentation des coûts d'approvisionnement en bois des usines locales de transformation;
- Réduction de la contribution possible à la lutte aux changements climatiques du territoire visé;
- Réduction et/ou déplacement à l'extérieur de la MRC des efforts d'aménagement forestier (en compensant les effets sur la possibilité forestière par des actions sur le reste du territoire forestier gaspésien);
- Impact sur le développement et l'entretien du réseau de routes forestières réduisant ainsi l'accessibilité au territoire;
- Conflit d'usage potentiel en forêt privée, avec les détenteurs de droits (villégiature et autres), avec les chasseurs et pêcheurs, avec les utilisateurs de motoneige et de quad;
- Réduction de la qualité d'habitat de l'orignal et des autres gibiers traditionnels;
- Définir l'importance relative des différentes parties de l'aire de fréquentation pour la restauration d'un habitat de qualité. Est-ce que la périphérie nord, habitée, de l'aire de fréquentation a la même importance ou le même potentiel de restauration que les grands massifs forestiers résineux au sud du Parc de la Gaspésie?

2.2 Occupation et accès au territoire

La partie nord de l'aire de fréquentation est en bonne partie habitée, composée de forêt privée ou fortement utilisée par la population locale et les touristes. Il existe une volonté forte de maintenir une occupation dynamique du territoire et des accès à celui-ci. Cependant, les activités de natures anthropiques sont la principale cause du déclin du caribou. Les enjeux en lien avec cette volonté sont les suivants :

- Maintenir une occupation et un accès au territoire au nord de l'aire de fréquentation compatible avec le rétablissement du caribou;
- Assurer un accès au territoire suffisant pour les activités de chasse, de pêche et de récréotourisme et en assurer le maintien et le développement.

2.3 Dérangement humain

Bien que le dérangement de nature anthropique soit une cause moins importante du déclin de l'espèce, il a augmenté de manière exponentiel au cours des dernières années. Vu la piètre qualité de l'habitat du caribou et le niveau de population à un stade critique, l'addition de cette pression supplémentaire à court terme sur l'espèce peut compromettre son rétablissement. Ce dérangement provient principalement du récréotourisme, qui représente du même coup le principal potentiel de nouveau développement socio-économique de la MRC. Une population en santé et importante de caribou dans un habitat de qualité permettrait de développer à son plein potentiel ce secteur d'activité en plus d'assurer la survie d'un des principaux produits d'appel touristique soit le cœur des Chic-Chocs le caribou lui-même.

- Maintenir le développement dans la MRC des activités qui génèrent du dérangement anthropique sans nuire aux efforts de rétablissement du caribou.
- Définir l'impact relatif des différentes activités pour cibler les efforts et les mesures les plus efficaces pour limiter le dérangement. Par exemple, est-ce que les activités motorisées ont plus d'impact que celles qui ne le sont pas ou est-ce que les activités au cœur de l'habitat essentiel du caribou ont le même impact que celle en périphérie de son aire de fréquentation?

2.4 Maintien à court terme des populations de caribou

Le niveau de population du caribou montagnard de la Gaspésie est critique et les actions qui offriront des résultats à moyen ou long terme ne suffiront pas à maintenir les populations pendant cette période critique.

- Trouver, financer et mettre en place toutes les mesures à court terme pouvant permettre de maintenir et augmenter les populations pendant cette période critique jusqu'au moment où les niveaux de population et l'habitat permettront un maintien sans intervention humaine.
- Assurer un équilibre entre la mise en place de ces mesures et les impacts socio-économiques.

2.5 Acceptabilité sociale des mesures de rétablissement

Tout plan d'action qui ne recueille pas un niveau minimal d'acceptabilité sociale à l'échelle nationale et surtout locale est voué à l'échec. Inversement, une mobilisation forte de la population derrière un plan d'action assure une mise en place plus facile et efficace. Toutes les mesures d'un futur plan d'action doivent passer par le filtre de l'acceptabilité sociale.

- Assurer l'acceptabilité sociale des mesures de rétablissement.
- Assurer une circulation efficace de l'information auprès de la population et des élus et une bonne compréhension des enjeux et des mesures mises en place.

3. Piste de solutions

La MRC réfléchit depuis plusieurs années aux pistes de solutions pour assurer le rétablissement du caribou et participe à différents comités qui abordent la question. Notamment, elle a participé aux travaux du groupe opérationnel régional (GOR) et à l'élaboration du mémoire de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et reprend ou s'inspire de plusieurs propositions de ces travaux qui font l'objet d'un consensus régional. Dans le même ordre d'idée, nous croyons que les acteurs régionaux des différentes sphères d'activités ont collaboré au cours des dernières années pour développer des solutions qui feront un large consensus plutôt que d'opposer leurs intérêts respectifs. Nous continuons donc dans la même tendance avec les solutions proposées suivantes qui s'applique sauf mention contraire à l'aire de fréquentation du caribou.

3.1 Solutions à court terme

Il s'agit de solution qui peut offrir des résultats immédiats ou à très court terme pour passer la période critique actuelle.

- Soutenir la population actuelle de caribou par des mesures permettant d'augmenter rapidement la survie des faons comme les enclos de maternité ou par de la supplémentation comme le projet d'élevage du Bioparc de la Gaspésie ou par l'introduction d'individu d'autres populations.
- Encadrer la pratique des activités récréotouristiques avec un mécanisme efficace d'ouverture/fermeture des différents sites en fonction de la période, du type d'activité (motorisé ou non par exemple) et de la présence du caribou.
- Augmenter les ressources consacrées à la mise en place, à la surveillance et au contrôle d'une réglementation pour encadrer ces activités et pour la sensibilisation auprès du public concernant le dérangement humain des caribous.

- Développer des sites alternatifs pour le récréotourisme en périphérie (proximité du fleuve) ou à l'extérieur de l'aire de fréquentation tout en maintenant la fréquentation dans les sites plus sensibles dans les Chic-Chocs qui représenteront toujours un produit d'exception et le principal produit d'appel de la région.
- Fermeture permanente de chemins en concertation avec les acteurs du milieu pour réduire la circulation humaine (dérangement) et des prédateurs. Cette solution aura aussi des impacts positifs à long terme sur la qualité de l'habitat et doit être envisagée dans un plan intégré de gestion à long terme de la voirie abordé dans la section 3.2.1.
- Intensifier la lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour maintenir le plus d'habitats propices au caribou en danger de dégradation par l'épidémie en cours.
- Intensifier le contrôle des prédateurs.
- Encourager le contrôle des proies alternatives comme l'orignal, incluant le territoire du Parc de la Gaspésie, pour les maintenir à des niveaux de population décourageant la croissance des populations de prédateurs.
- Augmenter les efforts de communication et de sensibilisation auprès de la population et des élus pour assurer l'acceptabilité sociale des mesures et la mobilisation pour les mettre en œuvre.
- Mobiliser plus de bois à court terme sur les territoires forestiers résiduels et la forêt privée qui sont tous situés en périphérie de l'aire de répartition. Ces milieux sont fortement perturbés et offrent peu de potentiel de restauration de l'habitat et un fort potentiel de conflit d'usage. Inversement, ces territoires ont une quantité importante de bois disponible à court terme et même des volumes importants qui risquent d'être perdus en lien avec l'épidémie de TBE et la sénescence du peuplier.

3.2 Solutions à long terme

Il s'agit de solution qui offrira des résultats à plus long terme même si elle suppose la plupart du temps des actions immédiates ou à très court terme. Toutes les solutions qui visent la restauration de l'habitat se retrouvent normalement dans cette section puisqu'elle nécessite que la forêt prenne le temps nécessaire pour croître et se transformer pour donner des résultats.

3.2.1 Réseau routier

- Développer un plan intégré de gestion à long terme de la voirie forestière qui vise à optimiser l'impact de la voirie (réduire le nombre de km et l'impact sur le taux de perturbation) et l'accès au territoire (améliorer l'expérience). Par exemple, un réseau optimisé comporterait moins de km de chemin de meilleure qualité et mieux entretenu

pouvant réduire les temps de déplacement, maintenir l'accès actuel au territoire et améliorer l'expérience pour tous les utilisateurs.

- Établir un réseau routier prioritaire en fonction des droits existants, des aires d'intensification de la sylviculture, de l'optimisation des accès et de la localisation des sites d'intérêt.
- Fermeture ciblée de chemin en concertation en priorisant les fermetures qui auront les effets positifs les plus importants pour le caribou et/ou celles qui ont le moins d'impact sur les utilisateurs (chemins déjà inutilisés par exemple et/ou à proximité de l'habitat essentiel).
- Prévoir dans la planification de la voirie future une optimisation globale de toute la voirie présente dans le secteur d'intervention et des processus d'implantation/fermeture lorsque possible.
- Utiliser des distances de débardage plus grandes et l'utilisation de traverse temporaire pour réduire la quantité de chemin à construire.

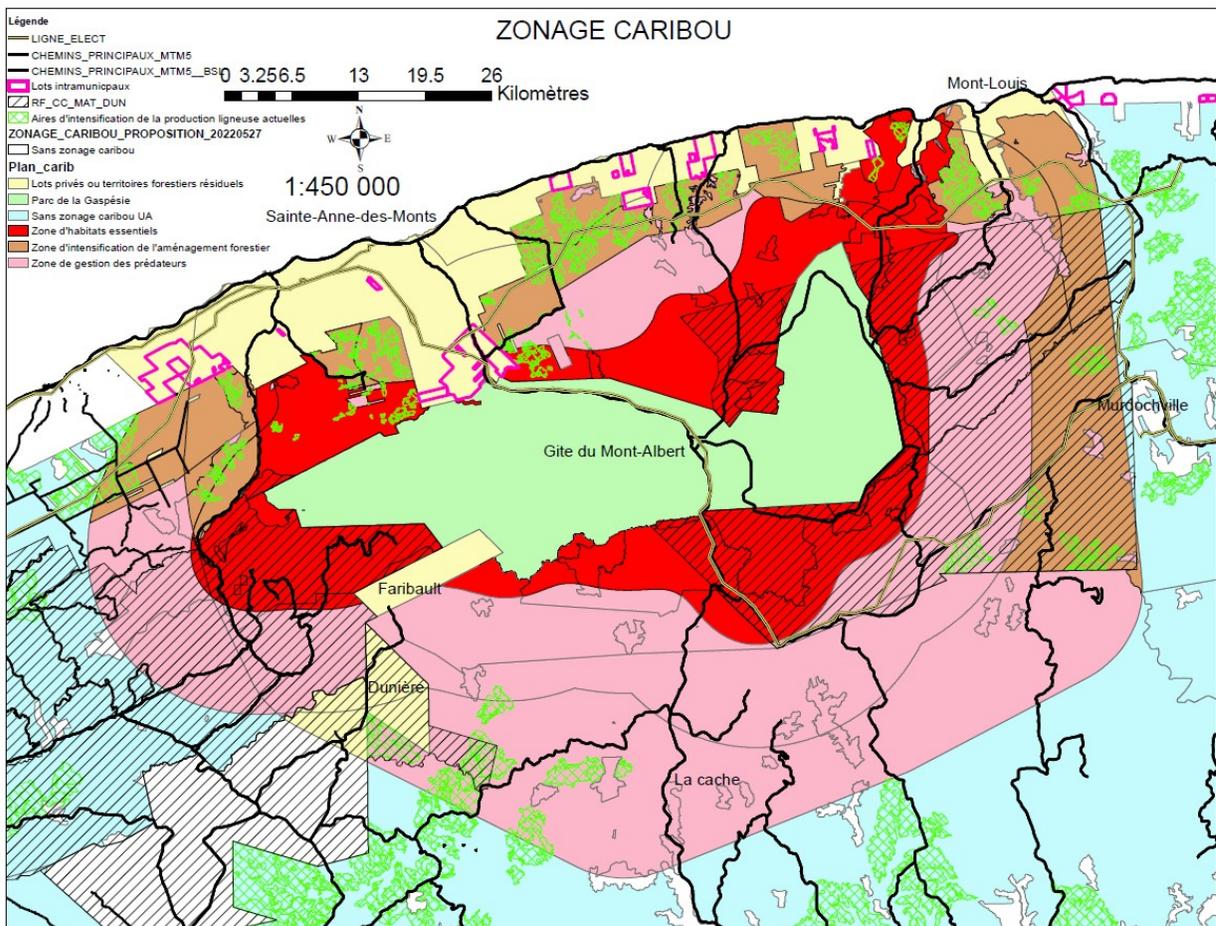
3.2.2 Restauration active et pratiques sylvicoles adaptées

- Développer une sylviculture adaptée aux nouvelles normes de gestion de la voirie forestière (traverse temporaire ou débardage excessif par exemple).
- Faire de la restauration active des habitats avec des travaux sylvicoles non commerciaux et commerciaux dans le but de contrôler la végétation défavorable au caribou et bâtir des forêts résilientes et propices au caribou pour l'avenir.
- Développer des pratiques de récolte adaptées comme les expériences menées sur les lots intramunicipaux gérés par la MRC qui visait à convertir des tremblaies sénescents en peuplements résineux sans effectuer de coupe à blanc.

3.2.3 Zonage fonctionnel et concept de la triade

Le zonage proposé se divise en 3 zones selon le concept de la TRIADE. Ces zones pourraient avoir une délimitation ajustée aux réalités d'occupation du territoire actuelles et de ses particularités biophysiques. Le but est de maximiser la contribution au développement économique des forêts de proximité (Zone 3) qui sont déjà peu propice à la restauration de l'habitat du caribou, pour investir des efforts plus importants de protection et de conservation et d'aménagements adaptés dans les zones 1 et 2. L'axe est-ouest est dominé par des massifs montagneux et représente une opportunité pour favoriser la connectivité entre les habitats préférentiels du caribou montagnard. Il permettrait d'établir un zonage de l'habitat favorable pour le rétablissement du caribou

dans cet axe afin d'éloigner la zone de rétablissement le plus possible de la zone habitée et ainsi diminuer les conflits d'usage avec la population locale. Les superficies des 3 zones de la triade et les modalités d'intervention dans chacune d'elles doivent viser globalement à maintenir ou augmenter la possibilité forestière du territoire visé en ayant recours, seulement au besoin, à la périphérie extérieure de l'aire de fréquentation pour ajouter les zones d'intensification de l'aménagement nécessaires.



Zone 1 : Protection et restauration (Parc national de la Gaspésie et Zone d'habitat essentiel)

- Priorité à la protection et à la restauration de l'habitat.
- Fermeture de chemin, restauration des anciennes coupes.
- Aucune nouvelle perturbation sauf pour travaux de restauration de nature anthropique et effort important pour limiter les perturbations naturelles (TBE et feu).
- Ajustement des limites pour les accrocher à des limites physiques et pratiques.
- Possibilité d'intervention dans le but premier de restaurer l'habitat.

Zone 2 : Zone de gestions des prédateurs (Zone de gestion des prédateurs)

- Aménagement écosystémique (faible intensité) visant principalement à maintenir des habitats défavorables aux prédateurs et aux proies alternatives.
- Élargissement possible de cette zone dans un axe est-ouest ou vers le sud.
- L'aménagement écosystémique de faible intensité répond aussi à d'autres enjeux en lien avec la protection des paysages et l'environnement propice aux activités récréotouristiques (élargissement de la zone possible en fonction des sites d'intérêt de ces activités).
- À l'échelle des zones 1 et 2 combinées, établir des seuils maximums de peuplement de 0-20 an et des objectifs quant au taux de perturbation à long terme visé en prenant en compte les dynamiques naturelles actives dans le Parc national de la Gaspésie et les efforts d'intensification de l'aménagement forestier dans la zone 3.

Zone 3 : Zone d'aménagement intensif (Zone d'intensification de l'aménagement forestier, forêt privée et territoires forestiers résiduels)

- Intensification de la production ligneuse et de la mobilisation des bois pour maintenir une possibilité forestière près des usines à court et long terme.
- Agit comme zone tampon en y limitant l'enfeuillage et les conditions propices aux prédateurs en cohérence avec l'objectif de maximisation de la production de bois.
- Territoire avec potentiel élevé de conflit d'usage, forte présence d'infrastructures permanentes ou de droits, fortement perturbés, à proximité des usines de transformation de bois et des zones habitées, en périphérie de l'aire de répartition du caribou.
- Territoire moins en altitude, moins propice au caribou et ayant naturellement une productivité forestière importante.
- Possibilité d'ajouter des aires d'intensification de la sylviculture à l'extérieur du zonage proposé (à proximité dans le reste des unités d'aménagement adjacentes) si la superficie en intensification ciblée ici ne permet pas de compenser les impacts sur la possibilité forestière des efforts de conservation dans les zones 1 et 2.
- Exclure cette zone des objectifs d'abondance de peuplements 0-20 an et d'un seuil maximal de taux de perturbation (forêt privée et territoires forestiers résiduels déjà exclus) et prioriser les approvisionnements en bois (notamment les peuplements affectés par la TBE et la sénescence du peuplier) dans cette zone avant de récolter dans la zone 2.

3.2.4 Revoir le plan de développement récréotouristique et économique

- Prendre en compte les contraintes à court terme et à long terme en lien avec le caribou dans les plans de développement comme le « Plan de développement récréotouristique pour les Chic-Chocs » récemment annoncé. Étaler dans le temps le développement des sites sensibles en considérant le maintien d'un produit d'appel minimum à court terme (période critique) et un développement plus important possible à long terme lorsque la population de caribou sera rétablie.
- Éloigner des zones sensibles le développement du récréotourisme en misant sur les atouts de la côte comme produit d'appel ou complémentaire aux produits offerts dans les zones sensibles pour le caribou. On peut noter ici le projet « Station de montagne sur mer » de Mont-Saint-Pierre qui en est un exemple parfait ou le développement du ski hors-piste, de la motoneige et du quad dans les montagnes à proximité du fleuve.
- Considérer les limites de développement liées à l'extraction des ressources naturelles en lien avec les besoins du caribou pour axer le développement futur vers la 2^e et 3^e transformation ou les services. Même si l'objectif est de maintenir l'activité économique liée à l'extraction des ressources, il faut prendre en compte qu'il sera difficile d'augmenter cette activité dans le futur tout en prenant en compte les besoins du caribou (augmenter la récolte forestière ou développer des sites miniers par exemple).

3.2.6 Investissements publics et mesures compensatoires

- La responsabilité du rétablissement du caribou est collective et la contribution de la population qui n'est directement touchée par les mesures mises de rétablissement doit s'exprimer sous forme d'investissement ou de dépenses du gouvernement provincial et fédéral.
- L'état doit rendre disponibles les fonds nécessaires pour mettre en place les mesures à court terme indispensables à la survie du caribou sans considérer celles-ci comme des mesures de compensation pour la perte d'activité économique.
- Les investissements qui ont un effet structurant à long terme doivent être privilégiés comme les investissements en sylviculture ou dans les infrastructures récréotouristiques par exemple.
- Des compensations temporaires ou de nouvelles dépenses de l'état doivent être mises en place pour assurer le maintien du développement socioéconomique de la MRC jusqu'à ce que l'effet des investissements à moyen et long terme puisse prendre le relais.

4. Conclusions

La MRC de La Haute-Gaspésie croit fermement qu'il existe des solutions gagnant-gagnant pour la population locale et le caribou, que celles-ci doivent être privilégiées et faire l'objet d'une acceptabilité sociale forte. Avec la contribution du reste de la province et du pays, la population de La Haute-Gaspésie pourra développer les outils qui lui permettront de prendre en main son développement socio-économique futur avec comme richesse particulière, une population de caribou montagnard en santé.